

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2023/37-PR

Avril 2023

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations sur les recommandations relatives à la gestion des composés sans appui ne présentant pas de problème de santé publique pour révision périodique**

DATE LIMITE: 31 mai 2023

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter au document CX/PR 23/54/11, qui est disponible sur la page web de la cinquante-quatrième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)¹.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur les recommandations relatives à la gestion des composés sans appui ne présentant pas de problème de santé publique pour révision périodique, qui sont chargées sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/> conformément aux orientations fournies aux paragraphes 4-.

3. Les membres et observateurs du Codex et sont invités à fournir:

Section 1 – Approche de gestion des composés sans appui ne présentant pas de problème de santé publique pour révision périodique

- a. Observations générales sur la préparation de l'approche qui doit être adoptée par la 54^e session du CCPR et des observations spécifiques sur les améliorations possibles à apporter aux dispositions existantes ou supplémentaires, le cas échéant, par souci d'exhaustivité, afin de finaliser l'approche lors de la 54^e session du CCPR.

Section 2 – Options pour le soutien des données qui pourraient être abordées par le Codex, la FAO/OMS, la JMPR, les gouvernements et l'industrie pour aider davantage les pays à mettre en œuvre l'approche de gestion proposée

- b. Observations générales relatives aux diverses options dont disposent les différentes parties prenantes pour mettre en œuvre l'approche et des observations spécifiques sur les dispositions existantes ou possibles, le cas échéant, par souci d'exhaustivité, afin de les finaliser lors de la 54^e session du CCPR.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
5. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
6. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
7. Des directives supplémentaires, y compris le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct, sont disponibles sur le site du Codex: <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
8. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCPR&session=53>